

Evolution de l'organisation de la Direction des Engagements et de l'Agriculture

Déclaration des élus SNECA – CSE du 25 mai 2023

Le 28 avril dernier a été présenté en vue de la consultation de ce jour le support concernant la nouvelle organisation de la Direction des engagements et de l'agriculture (DEA).

Le terme support est employé car force est de constater qu'il ne s'agit en aucun cas d'un dossier tel que prévu à l'article 2.3 de l'accord sur l'organisation, le fonctionnement et les moyens du dialogue social encadrant le formalisme d'un dossier de consultation avec pour mémoire les motivations et modalités du projet ainsi que les conséquences sociales.

Néanmoins, ce que nous pouvons retenir du support présenté et des échanges, c'est la volonté de simplifier la ligne hiérarchique, d'avoir une plus grande réactivité au bénéfice des agences et des clients. On ne peut être que d'accord avec une telle volonté.

Cependant, les élus SNECA relèvent que les modalités d'organisation des filières suivantes sont déséquilibrées, malgré ce que disent les tests dans le support présenté :

- Développement Crédits : 12 salariés avec 1 CDS + 1 RU + 10 collaborateurs
- Engagements Retails : 12 salariés avec 1 RU et 11 collaborateurs

Les élus SNECA constatent une distorsion en terme de management d'équipe et de délégation et d'autonomie. Ils seront aussi attentifs à l'engagement qu'a l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

C'est pourquoi, même si les élus SNECA pensent que cette nouvelle organisation sera plus efficiente, ils dénoncent la structuration de la ligne hiérarchique. En conséquence, ils émettront un avis défavorable.

